

Gatineau, Le mardi 5 Octobre 2010

Secrétariat des commissions

1035, rues des Parlementaires | 3^{ème} étage, bureau 3.18

Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Opinion sur la question de mourir dans la dignité

Je vous écris cette lettre afin de vous faire part de mon opinion sur le suicide assisté ainsi que l'euthanasie, deux sujets qui sont présentement débattus avec ardeur dans la société québécoise.

D'après moi le suicide assisté est un sujet de société très important qui mérite une réflexion collective. Depuis que cette question est à l'avant-plan des actualités sociales, plusieurs personnes ont donné leurs opinions. Selon des statistiques diffusées par Télé-Québec et compilées par la compagnie Léger Marketing, 79% des Québécois (la majorité) croit qu'aucune poursuite ne devrait être dirigée contre ceux qui aident les gens souffrants à mourir de façon légitime et digne. Pour ma part, je crois qu'il serait très possible de légaliser l'euthanasie. Certaines conditions s'imposent toutefois. Je pense qu'il est impératif que ce soit fait par des médecins, avec un ou plusieurs témoins pour qui le décès de la personne souffrante n'apporte aucun avantage. De plus, il importe que la personne qui est le sujet de l'euthanasie n'ait pas espoir de guérir - d'une maladie dégénérative, par exemple - et qu'elle considère ne plus avoir de qualité de vie. Avec l'imposition de plusieurs règles et un encadrement très rigoureux, selon moi les risques que les choix de la personne qui souhaite son décès ne soient pas respectés seraient minimes. Par exemple, la Belgique a légalisé l'euthanasie en 2002 et le nombre de décès au pays n'a que marginalement augmenté. En revanche, je pense que les risques sont plus élevés dans le cas du suicide assisté. Si les gens peuvent faciliter le décès de quelqu'un, dans leur demeure, il serait plus difficile d'établir les circonstances du décès, de prévenir des pratiques douteuses et d'assurer qu'il n'y ait aucune fraude. Je ne pense pas qu'il serait impossible de décriminaliser le suicide assisté, en autant qu'il soit très bien régulé.

Selon moi, l'enjeu de ce débat est le respect des choix des personnes. Avec la légalisation de ces deux pratiques, soit l'euthanasie et le suicide assisté, la solution semble être d'envisager les risques possibles dans le but de les prévenir, ainsi que l'encadrement légal. Si les dérives possibles sont écartées par un cadre légal, je ne vois pas pourquoi nous empêcherions une personne qui est consciente du choix qu'elle fait de finir sa vie en toute dignité. Je trouve que les cas où les personnes malades doivent se rendre dans des pays étrangers afin de mourir dans la dignité sont déplorables et signes que nous sommes une société sans compassion.

Merci de votre lecture attentive

Elizabeth Leier

Étudiante de la 5^{ème} secondaire

École secondaire Hormisdas-Gamelin